

Toulouse, le 2 juin 2025

Arrêté n° A57-2025

portant délégation de signature à Monsieur Loïc DUTECH

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 ;

Arrête

Article 1 : délégation de signature est donnée à Monsieur Loïc DUTECH, Chargé d'études au pôle Ingénierie Centre du service Ingénierie et Prospectives de Réseau31, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, à l'exclusion des documents à destination des ministres, préfets, parlementaires, conseillers régionaux et conseillers départementaux (à l'exclusion des délégués de Réseau31),

Activité

- tout document portant sur les déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) et les déclarations de projet de travaux (DT) en prévision de travaux à proximité de réseaux,
- les permissions ou autorisations de voirie,
- les courriers et les bordereaux d'accompagnement de documents validés,
- les courriers sans incidence financière aux prestataires et administrations,
- les comptes rendus de réunion et de visite de chantier,
- les inventaires, constats et bornages,
- les documents relatifs à la réalisation d'opérations et de prestations notamment liés à leur réception et vérification,
- les avis et visas sur les documents techniques,

Financier

Dans le cadre des marchés pour lesquels les commissions ad hoc et d'appel d'offres se sont prononcées :

- les états d'acompte avant mandatement (quels que soient les montants) à l'exception des Décomptes Généraux et Définitifs,
- les bons de commande inférieurs à 2 000 € HT.

Article 2 : le présent arrêté sera publié sur le site institutionnel de Réseau31

Sébastien VINCINI

Président

